



MAIRIE DE BOURDEILLES

Dordogne
24310 BOURDEILLES

Tél. 05 53 03 73 13
Fax. 05 53 54 56 27

Compte rendu Conseil Municipal du 18 décembre 2012

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, REVIDAT F, DESPORT G, Mmes MAZIERES S, LEGER S, MM. AUGUSTIN M, DUSSUTOUR N., FAYE J-P, BILLANT J., ANGELI B, Mme DELCOURT S.

Etaient absents (excusés) : M. VERNEUIL J-L, DEVAUX G

Etaient absents : M. BURGIN S.

Secrétaire de séance : Mme MAZIERES Sylvie

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du Procès-verbal du 23/10/2012
- ✓ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service :
 - élimination des déchets 2011
 - assainissement 2011
- ✓ Décision modificative budget 2012
- ✓ Demande subvention collège de Tocane St Apre
- ✓ Adhésion CDAS 2013
- ✓ Convention d'adhésion au service de santé et sécurité au travail
- ✓ Augmentation temps de travail adjoint administratif 1^{ère} classe
- ✓ Réglementation relative au débardage et transport des bois
- ✓ Approbation statuts SDE24
- ✓ Délégué suppléant SDE24
- ✓ Correspondant local pour la mission locale
- ✓ Approbation des statuts du SIVOSS de Brantôme
- ✓ Délégués titulaires au SIVOSS de Brantôme
- ✓ Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation
- ✓ Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Accepté à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2012.

L'approbation du procès-verbal du 23 octobre 2012 est reportée à la prochaine séance.

I RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

1 - Elimination des déchets 2011

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets réalisé par le SMVM de Champagnac de Bélair.

Il a été collecté sur la commune de Bourdeilles

- 266 950 kgs d'ordures ménagères soit 335.79 kgs par habitant
- 20 847 kgs d'ordure valorisée soit 26.22 kgs par habitant
- 24 334 kgs de verre

2 - Assainissement 2011

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service assainissement réalisé par la SAUR.

Les points sensibles :

- Tampons inaccessibles le long de la Dronne, route des écoles, rue de l'église, restaurant les griffons, rue Porte Burée et rue de l'école
- Traversée de la Dronne
- Maison de retraite et foyer rural
- Stockage des boues
- Non comptabilisation des entrées
- Disjonctions fréquentes
- Fortes variations de charges polluantes (camping-cars)

Beaucoup d'eaux pluviales aboutissent dans le réseau des eaux usées, donc à la station. Le diagnostic du réseau devrait cibler les lieux et nous permettra de pouvoir agir.

Le conseil municipal prend acte de ces deux rapports.

II DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2012

Afin de pouvoir mandater la dernière facture concernant les honoraires du bureau d'études BERCAT, il est nécessaire de procéder à la modification budgétaire suivante :

Opération 1001 Voies et réseaux	compte 2157 matériel et outillage	- 50.02 €
Opération 1006 Site touristique majeur	compte 2313 constructions	+ 50.02 €

III DEMANDE SUBVENTION COLLEGE DE TOCANE ST APRE

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 50 euros au Collège de Tocane pour alléger la participation d'une famille de Bourdeilles s'élevant à 227 euros.

IV ADHESION CDAS 2013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les agents ont pu bénéficier de diverses prestations pendant l'année 2011 pour un montant total de 1 803.80€. La cotisation demandée à l'agent s'élève à 26 euros.

Le Conseil Municipal décide le renouvellement au Comité National d'Action Sociale pour les agents de la commune. La cotisation annuelle 2013 est de 1.30 % de la masse salariale ce qui correspond à la somme de 1 866.89 €.

V CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Monsieur le maire propose de renouveler la convention d'adhésion au service de santé du centre départemental de gestion. La cotisation annuelle est 0.35 % calculée sur la masse salariale, soit environ 500 euros pour l'année 2013.

Accepté à l'unanimité des présents.

VI AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE

VII REGLEMENTATION RELATIVE AU DEBARDAGE ET TRANSPORT DES BOIS

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la communauté de communes d'un arrêté commun à l'ensemble des communes adhérentes, règlementant les pratiques d'exploitation forestière afin de mieux se prémunir vis-à-vis des dégradations opérées sur les voies communales (d'intérêt communautaire ou non), chemins ruraux et voies forestières.

Accepté à l'unanimité des présents.

VIII APPROBATION STATUTS SDE24 DELEGUE SUPPLEANT SDE24

1 – APPROBATION DES STATUTS

Monsieur le Maire fait part du projet de statut du SDE24 ayant pour objet :

- Prises de compétences optionnelles supplémentaires :
 - Infrastructures de charge des véhicules électriques
 - Production et distribution d'électricité ou de gaz d'origine renouvelable
 - Production et distribution de chaleur

Il a été précisé que ne prennent part au vote des délibérations spécifiques à chacune des compétences optionnelles que les délégués des membres ayant transféré la compétence au syndicat.

Accepté à l'unanimité des présents.

2- DELEGUE SUPPLEANT

Monsieur Marc AUGUSTIN est nommé délégué suppléant en remplacement de Mme BLARDAT Eliane.

IX CORRESPONDANT LOCAL POUR LA MISSION LOCALE

Le correspondant local a pour mission de permettre la connaissance de la MISSION LOCALE par les jeunes de sa commune. Il sera l'interlocuteur privilégié de la MISSION LOCALE au sein de la commune il diffuse les informations sur les services existants et actions auprès des autres élus et personnels.

X APPROBATION DES STATUTS DU SIVOSS DE BRANTOME DELEGUES TITULAIRES AU SIVOSS DE BRANTOME

1- APPROBATION DES STATUTS :

Monsieur le Maire rappelle que le SIVOSS de Brantôme découle de la fusion du SVS de Brantôme et du STS de Brantôme issue faisant suite à une des propositions du schéma départemental de coopération intercommunale. Il a pour compétence :

- La rénovation, gestion et entretien du gymnase de Brantôme
- Le soutien financier aux projets pédagogiques des établissements scolaires
- L'information à destination de l'autorité organisatrice des besoins prévisibles pour organiser, sécuriser et assurer un service de transports des élèves fréquentant les établissements d'enseignements : Collège Aliénor, Ecole primaire et maternelle de Brantôme.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts.

2- DELEGUES TITULAIRES

Messieurs CHABREYROU Olivier et DUSSUTOUR Nicolas sont nommés délégués titulaires.

XI COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Monsieur le maire informe du remboursement par GROUPAMA d'un montant de 799.95 € correspondant à la vétusté appliquée lors du sinistre de la chaudière du presbytère.

XII RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Il est décidé le renouvellement de la ligne de trésorerie engagée pour les travaux du site touristique majeur dont le montant s'élève à 320 000 euros. Le taux proposé est de 2.0590 %. L'intégralité de la ligne devrait être remboursée fin avril, après réception des dernières subventions, dont les demandes sont en cours, les travaux étant terminés.

IX DIVERS

Dossier sécheresse :

Environ 12 personnes de recensées à la mairie pour des dégâts sur des immeubles dû à la sécheresse.

Il est décidé de demander un devis pour une étude dont le rapport doit être joint à la demande de classement « commune sinistrée » à la Préfecture de la Dordogne.

Micro coupures électriques :

Beaucoup de lieu-dit se plaignent d'avoir des micros coupures qui engendrent certains dégâts électriques.

Ecole :

Madame DELCOURT déplore l'impossibilité d'utiliser les toilettes de la cantine par les enfants. Ils sont obligés de sortir à l'extérieur pour utiliser ceux du préau qui malgré le chauffage reste froid.

Monsieur le Maire explique que les enfants n'ont pas le droit de traverser la cuisine. Cette décision fait suite à un contrôle du service d'hygiène et de sécurité.

Les travaux de réfection de toiture devant intervenir très prochainement, nous espérons une nette amélioration de l'isolation des lieux.

SVS « Les 3 communes »

Madame LEGER fait part de la réunion du comité du 17 décembre pendant lequel la dissolution du Syndicat a été décidée. Les principaux faits marquant cette dissolution sont :

- Plus de secrétariat suite à la démission de l'agent et les fonctions n'ont toujours pas été transféré à la commune de Valeuil comme prévu.
- Depuis la modification des statuts, ayant pour fait de n'avoir plus comme compétence que la gestion de l'ATSEM, des aides à la cantine mise à disposition par le centre de loisirs de Brantôme et le transport scolaire, les délégués estiment que l'existence du syndicat n'est plus justifiée.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire
Olivier CHABREYROU